

COMPTES RENDUS
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
Séance du 20 octobre 2021 à 19 H 00

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Pierre-Alain BOURDILLON – Brigitte DURY - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés :

Joao PEREIRA DE MOURA (pouvoir à Vincent MICHELET)
Mickaël MONMUSSON (pouvoir à Christian DOUSSOT)
Gil GONDET (pouvoir à Philippe BALANÇON)

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Approbation du compte rendu du 06 septembre 2021.

DELIBERATIONS :

1/ DECISION MODIFICATIVE AU BP N° 5

Délibération n° 2021-35

Objet : Ecritures comptables de renégociation des prêts SFIL MIN241033 – MIN210216 auprès de la Caisse Française de Financement Local prêt MON536114

Vu les délibérations 2021-01 et 2021-02 en date du 2 février 2021 concernant la renégociation des prêts cités en objet.

Vu la nécessité de procéder au complément des écritures comptables avant le 31 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE les opérations suivantes :

Recettes d'investissement :

Chapitre 16

Titre : article 1641, emprunt MON536114 pour un montant de 537 701,11 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16

Mandats : article 1641, emprunt MIN341033 pour un montant de 271 503,13 €

article 1641, emprunt MIN210216 pour un montant de 266 195,98 €

2/ DECISION MODIFICATIVE AU BP N°6

Délibération n° 2021-36

Objet : Régularisation d'un titre émis en doublon pour la TLE (Taxe Locale d'Equipement)

Vu l'émission du titre cité en objet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE l'opération suivante :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 10

Article 10223 pour un montant de + 58,20 €

Chapitre 21

Article 21318 pour un montant de – 58,20 €

3/ RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Délibération n° 2021-37

Objet : Emploi non permanent

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de conserver l'emploi d'un personnel contractuel le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11H45 à 13H45 dans le but de procéder à l'accompagnement et l'encadrement des enfants à la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE le maintien d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3.1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Séance levée à 21 heures 50

Le Maire
Dominique TORCOL



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

Voir invitation aux habitants en dernière page

2 / VENTE DE SAPINS DE NOEL AU PROFIT DES ECOLES

Voir modalités sur le bon de commande joint à ce compte rendu

Merci de répondre nombreux

3/ NAISSANCE

Victor, Alain, Yoann BOULLE COCARD est né le 30 septembre 2021

Félicitations aux parents et recevez tous nos vœux de bonheur

2/ DYSFONCTIONNEMENT DANS L'ACHEMINEMENT DU COURRIER

J'ai déposé deux réclamations aux services postaux en demandant l'amélioration de l'acheminement du courrier sur notre commune, la dernière en date le jeudi 21 octobre. L'agence postale communale est un relai de la Poste et n'a pas de compétence en matière d'acheminement et distribution du courrier. Les réclamations doivent être adressées via le 3631 ou au centre de tri postal 12 rue de Bruxelles à Monéteau (03 86 40 93 30)

3/ PROJETS EOLIENS

Démarché de plus en plus souvent par des sociétés souhaitant développer des projets éoliens sur notre commune, le conseil municipal a débattu sur ce sujet pour qu'une réponse claire soit apportée aux démarcheurs de ces sociétés. Le conseil municipal, dans sa majorité, émet un avis défavorable à toute implantation d'éoliennes sur le territoire communal. Les raisons évoquées sont les suivantes : emprise sur le territoire forestier et agricole. Problèmes rencontrés lors du démantèlement de ces antennes (coût et responsabilité). Pollution visuelle et sonore. Perte de la valeur mobilière des habitations. Ces projets sont longs à aboutir, 5 à 10 ans, avec de nombreuses procédures judiciaires.

4/ ASSOCIATION PHOENIX 89

Cette association anime un self-garage et garage solidaire, petite carrosserie 28 route de Saint Florentin (anciens ETS GAVET).

Les contacts : 09 86 50 37 58 ou par mail : phoenix89.asso@gmail.com. Vous pouvez également vous rendre sur place.

5/ BUS DES SERVICES PUBLICS DE L'YONNE

A l'initiative du Conseil Départemental, ce Bus sera présent sur notre commune, place de l'Eglise tous les troisièmes Mercredi du mois de 13 H 15 à 16 H 15.

PRESENT PROCHAINEMENT LE MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021 DE 13 H 15 A 16 H 15

Deux agents du Conseil Départemental assureront votre accueil.

Ils pourront vous assister dans diverses démarches administratives : Faire une demande RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, papiers d'identité, certificat d'immatriculation... Comprendre les courriers administratifs, créer une adresse mail, préparer votre retraite...

Ces deux agents travaillent en partenariat avec 10 opérateurs regroupant les principaux services publics.

6/ RAPPEL POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE ET LE RESPECT D'AUTRUI

Les travaux momentanés de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils à haute intensité sonore (tondeuse thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc...)

Sont autorisés :

Les **jours ouvrables** : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 19 h 30

Le **samedi** : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00

Le **dimanche** : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00

Merci de bien vouloir respecter ces horaires

7/ VACCINATION ANTIGRIPPALE A LA MAIRIE

**8 NOVEMBRE 2021 DE 15H30 A 16H00 PAR Mme SYLVIANE LIABEUF (INFIRMIERE DE)
VEUILLEZ VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE VITALE**

DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

LUNDI	16 H 00 à 17 H 30
MARDI	16 H 00 à 18 H 00
JEUDI	16 H 00 à 18 H 00
VENDREDI	16 H 00 à 17 H 30
SAMEDI 23/10 – 06/11- 20/11 DE 09 H 00 A 12 H 00	

Site de la commune : www.mairie-montigny-la-resle-89.fr
(Comptes rendus de la Municipalité et du Conseil Communautaire)

Courriel : mairie-montigny-la-resle-@wanadoo.fr

Tél : 03 86 41 82 21



MAIRIE DE MONTIGNY LA RESLE

INVITATION A LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

MESDAMES ET MESSIEURS

Le Maire de la commune et le conseil municipal invitent l'ensemble de la population à participer à la cérémonie du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, qui se déroulera au monument aux morts.

Le 11 novembre 2021 à 11h30

Programme :

DISCOURS DU MAIRE

**CHANT DE LA MARSEILLAISE ET LECTURE D'UN TEXTE PAR LES ELEVES DE LA
CLASSE DE MONSIEUR ARNAUD CLAVIER**

**HONNEURS RENDUS PAR LES SAPEURS POMPIERS DU CPI
DE MONTIGNY LA RESLE**

La cérémonie sera suivie d'un pot républicain à la salle GRATTO

Le Maire,
Dominique TORCOL

